



PQ
P
N-A



LA COOPÉRATION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE AU SERVICE D'UNE ALIMENTATION DURABLE ET LOCALE : EXEMPLE ENTRE ACTEURS DE L'ESS ET COLLECTIVITÉS

Dans le cadre du cycle « La coopération comme levier pour une agriculture et une alimentation durables sur nos territoires »


PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE
Culture
Gastronomie
Pêche

 RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine

ÉDITO

En Nouvelle-Aquitaine comme ailleurs, les secteurs de l'agriculture et de l'alimentation doivent faire face à un double défi : celui d'atténuer et de s'adapter au changement climatique, tout en développant un nouveau système alimentaire qui met l'humain – qu'il ou elle soit agriculteur, mangeur, citoyen, au centre. Fort heureusement, de nombreux acteurs néo-aquitains développent des innovations sociales, c'est-à-dire des modes d'entreprendre qui répondent à ce double défi, et dont nous pouvons nous inspirer. Ici et là, ces acteurs cultivent et élèvent sur des sols vivants, sans pesticides de synthèse, restaurent la biodiversité et la ressource en eau, stockent le carbone, réduisent les émissions grâce à des circuits courts et de proximité, transforment localement, offrent une alimentation saine, locale et de qualité au plus grand nombre...

Ces solutions – que je vous invite à découvrir dans la publication *Entreprendre pour un système alimentaire durable : nouvelles pratiques aux impacts sociaux et environnementaux positifs* – sont autant de moyens d'atteindre les objectifs que la Région Nouvelle-Aquitaine s'est donnés dans sa feuille de route sur la transition écologique « Néo Terra 2 », et notamment son ambition intitulée « Se nourrir : accélérer les transitions agroécologiques et alimentaires ».

Seulement voilà, ces solutions restent aujourd'hui minoritaires. Pourtant, deux outils existants permettraient leur déploiement : l'Économie Sociale et Solidaire, et la coopération territoriale.

Les structures de l'Économie Sociale et Solidaire sont des acteurs essentiels pour transformer le système alimentaire par une économie de la coopération. C'est d'ailleurs l'ambition que portent les démarches et projets alimentaires qui fleurissent en Nouvelle-Aquitaine. La course contre la montre face au changement climatique et les crises sociales et économiques qui impactent particulièrement le monde agricole nous engagent à agir autrement. C'est pourquoi, collectivités et structures de l'ESS, je vous invite à coopérer ensemble en faveur d'une alimentation et agriculture saines et durables.

Dans cette publication, vous trouverez des exemples d'acteurs de l'ESS et de collectivités qui se sont embarqués dans cette aventure. J'espère qu'en lisant vous trouverez des arguments pour convaincre, et des outils pour vous aussi, entrer en coopération.

Je vous invite donc à lire les pages qui vont suivre avec grand intérêt, et suis certaine qu'elles vous inspireront !

Bonne lecture à chacun,

Maud Caruhel

Vice-Présidente de la Région Nouvelle-Aquitaine, chargée de l'Économie Sociale et Solidaire, l'Économie Circulaire, et de la Gestion/Prévention des déchets



MAUD CARUHEL

Vice-Présidente de la Région Nouvelle-Aquitaine, chargée de l'Économie Sociale et Solidaire, l'Économie Circulaire, et de la Gestion/Prévention des déchets

SOMMAIRE

L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ET LES PAT, UNE OPPORTUNITÉ POUR LA RELOCALISATION DE SYSTÈMES ALIMENTAIRES DURABLES	4
La relocalisation du système alimentaire : une histoire de coopération	4
L'Économie Sociale et Solidaire, des entreprises partagées aux coopérations territoriales	6
L'Économie Sociale et Solidaire, un potentiel "accélérateur des transitions alimentaires" dans les démarches et projets alimentaires de territoire	8
La coopération avec les projets et démarches alimentaires de territoire : un vecteur de développement pour l'ESS	10
QUAND LES ACTEURS DE L'ESS SONT PORTEURS DES DÉMARCHES ALIMENTAIRES DE TERRITOIRE	12
La démarche alimentaire Sud Landes - Pays Basque	12
Le PAT Sud Gironde	15
QUAND LES ACTEURS DE L'ESS SONT PARTENAIRES DES DÉMARCHES ALIMENTAIRES DE TERRITOIRE	17
CAAP 24 : une coopération efficace au service des démarches alimentaires de Dordogne	17
Dans le Grand Villeneuvois, une coopération à toute épreuve en faveur de la lutte contre la précarité alimentaire	19
ORGANISER LA COOPÉRATION : LE RÔLE DE FACILITATION DU PAT	21
LA MISE EN RÉSEAU RÉGIONALE DES ACTEURS DE L'ESS ET DES DAT	23
LES RESSOURCES POUR ALLER PLUS LOIN	25
BIBLIOGRAPHIE	26

L'Économie Sociale et Solidaire et les PAT,

une opportunité pour la relocalisation de systèmes alimentaires durables

LA RELOCALISATION DU SYSTÈME ALIMENTAIRE : UNE HISTOIRE DE COOPÉRATION

À la faveur des crises environnementales, économiques, et de santé publique, des initiatives majoritairement citoyennes émergent¹ entre les années 1980 et 2000. Elles tentent notamment de rapprocher production et consommation alimentaires, à l'instar du mouvement Slow Food (1986), ou en France de la première Association de Maintien de l'Agriculture Paysanne (AMAP) (2001²). L'effet combiné des limites du système agro-alimentaire conventionnel basé sur une logique de marché, et de l'émergence d'initiatives, donne naissance à un nouveau référentiel pour les secteurs de l'agriculture et de l'alimentation.

En 2014, la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt met ainsi en avant le modèle "agroécologique", et les "systèmes alimentaires territoriaux"^{3,4}.



Système Alimentaire Territorial (SAT) : « modèle de système alimentaire émergent, alternatif au modèle dominant agroindustriel, qui ambitionne de réduire les externalités négatives et valoriser les impacts sociaux, environnementaux et économiques positifs de l'agriculture et de l'alimentation. Les SAT sont fondés sur des initiatives collectives innovantes généralement issues d'acteurs locaux, qui sont accompagnées, voire encouragées par des démarches de politiques publiques le plus souvent territoriales (villes ou régions), et parfois nationales.⁵ »

¹Lardon & Loudiyi (2014)
²Darrot, Marie, Hochedez, Guillermin, Guillemin (2019)
³Ibid.
⁴Loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt

⁵Définition adaptée de Rastouin (2015)
⁶Op. cit. Lardon & Loudiyi.
⁷Bodiguel & Bréger (2023)
⁸Op. cit. Loi n° 2014-1170.
⁹Corade & Lemarié-Boutry (2020)
¹⁰Filippi (2024)
¹¹Billion (2017)



« Lorsque les choses sont « tissées ensemble » (l'étymologie de la complexité), il n'y a pas d'autres choix que d'associer chacun des acteurs, dans une démarche transverse et transdisciplinaire, donc de coopérer. La coopération est une expression sociale de la complexité. »

Institut des territoires coopératifs.

« L'action territoriale est un levier majeur pour expérimenter, démontrer qu'une réorganisation du modèle agricole vers plus de durabilité est possible. Les cadres nationaux qui se desserrent avec beaucoup d'ambiguïtés ne produiront des effets impactants sur le climat et sur le bien-être des populations que si l'on ose dépasser le cadre expérimental actuellement réservé aux acteurs de l'ESS pour massifier ces pratiques et y entraîner les acteurs dominants. La volonté politique et en particulier les volontés politiques locales seront déterminantes pour assurer ce passage. »

Andriot, 2023.

Plus complexes par la diversité des acteurs et des enjeux à prendre en compte, les SAT nécessitent des modèles de gouvernance agricoles et alimentaires adaptés⁶. S'inspirant d'initiatives territoriales, la Loi d'Avenir propose une réponse à ce besoin, via les Projets Alimentaires de Territoire⁷ (ci-après "PAT") :

« Les projets alimentaires territoriaux [...] sont élaborés de manière concertée avec l'ensemble des acteurs d'un territoire et répondent à l'objectif de structuration de l'économie agricole et de mise en œuvre d'un système alimentaire territorial. Ils participent à la consolidation de filières territorialisées et au développement de la consommation de produits issus de circuits courts, en particulier relevant de la production biologique.⁸ »

Le PAT, ou les formes de coopérations moins normées comme les Démarches Alimentaires de Territoire (DAT), se veulent ainsi des outils de dialogue territorial permanent qui permet le réajustement itératif du diagnostic et des actions⁹ avec de nombreux acteurs.

Or, participer au dialogue territorial implique un changement de posture des organisations. Pour les acteurs privés et notamment les entreprises, il s'agit "d'entreprendre en collectif et en responsabilité pour le bien commun", via la prise en compte de leur responsabilité territoriale¹⁰. De par leurs statuts, les structures de l'ESS ont un rôle déterminant à jouer dans ce dialogue (voir p. 8). Pour les collectivités territoriales et leurs groupements (Établissements Publics de Coopération Intercommunale, Syndicats...), cela suppose de co-construire. Si de nombreuses compétences réglementaires permettent aux collectivités territoriales et à leurs groupements d'agir, ils ne peuvent répondre seuls à l'ensemble des enjeux du système alimentaire territorial. Au sein des PAT, leur rôle est d'animer une gouvernance alimentaire territoriale, en y intégrant les acteurs privés dont économiques, pour déployer des actions en faveur du développement territorial¹¹.

C'est ainsi qu'une nouvelle forme d'action publique territoriale se déploie à cheval entre les secteurs publics et privés. Celle-ci est appelée de ses vœux par nombre de collectivités, à l'instar de la Région Nouvelle-Aquitaine et de l'État, qui encouragent, via des politiques publiques, la coopération public-privé dans le secteur agricole-alimentaire (Pacte Alimentaire pour une alimentation locale et durable, PAT, appel à projet Circuits Alimentaires Locaux, appels à projets sur l'ESS...).

Cette nouvelle action publique a un potentiel certain en Nouvelle-Aquitaine, avec plus de 90% des EPCI engagés dans des DAT/PAT et des centaines d'initiatives plus localisées. **Le renforcement de la coopération entre structures de l'Économie Sociale et Solidaire et porteurs de démarches territoriales devrait permettre d'accélérer les transitions agroécologiques et alimentaires.**

Pour un aperçu des initiatives des acteurs de l'ESS, de l'Insertion par l'Activité Economique et de l'Innovation Sociale, voir la publication [Entreprendre en faveur d'un système alimentaire durable](#).



> Découvrez aussi le Panorama des Démarches Alimentaires de Nouvelle-Aquitaine.

L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, DES ENTREPRISES PARTAGÉES AUX COOPÉRATIONS TERRITORIALES

L'Économie Sociale et Solidaire (ESS) trouve ses racines dès le XIX^e siècle. Elle constitue aujourd'hui un modèle de développement qui s'appuie sur des écosystèmes coopératifs.

Cette économie coopérative, qui place les citoyens au cœur, permet de répondre aux besoins non satisfaits. Elle peut ainsi proposer des modèles de gestion des ressources qui pourraient être communes, telles que l'alimentation, afin de garantir l'effectivité du droit à l'alimentation, entériné par l'article 25 de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948¹².

L'Économie Sociale et Solidaire, qu'est-ce que c'est ?

Définie par la loi¹³, l'ESS est un mode d'entreprendre et de développement économique auquel adhèrent des personnes morales de droit privé, qui remplissent des conditions cumulatives :

- **Un modèle économique hybridant les ressources :** le but de l'activité économique est autre que le seul partage des bénéfices. Le modèle est donc à lucrativité limitée ou non lucratif. Il existe trois types de modèles économiques dans l'ESS :
 - > les modèles principalement marchands : des entreprises comme les coopératives ou mutuelles, qui sont en concurrence avec les autres entreprises de leur secteur ;

> les modèles principalement non marchands : reposent sur une hybridation des ressources (subventions, dons, mécénats de compétence...);
 > les modèles hybrides : vente, dons, partenariats, bénévolat, fonds publics...

- **une gouvernance démocratique :** il en existe deux grands types :
 - > « une personne, une voix » : le pouvoir des membres du Conseil d'Administration ne dépend pas du capital détenu dans la structure.
 - > implication des parties prenantes : le pouvoir est divisé entre différents types d'acteurs souhaitant se rassembler autour d'un projet commun.
- **un ancrage territorial fort :** les structures de l'ESS adhèrent aux valeurs de solidarité et de coopération, à l'ancrage local des emplois ainsi que l'engagement citoyen dans les projets menés.

Quelles sont les structures de l'ESS ?

La loi reconnaît cinq types de structures de l'ESS :

- **coopérative**, comme les coopératives agricoles, CUMA, Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif (SCIC), comme Coop'Atlantique, la SCIC Manger Bio Sud-Ouest, la SCIC Coopérative du Born, la SCIC Lepicerie, les Sociétés Coopératives de Production (SCOP) comme la SCOP Alilo...
- **mutuelle**, comme Agrica, Mutualia...
- **fondation**, comme la Fondation Daniel et Nina Carasso
- **association loi 1901**, comme les AMAP, les Jardins de Cocagne, AgroBio, les CIVAM, l'ACENA...
- **entreprise commerciale de l'ESS**, comme le magasin collectif de paysans de Saveurs Fermières

PORTRAIT DE L'ESS

150 000

STRUCTURES EMPLOYEUSES EN FRANCE*

10%

DES EMPLOIS EN FRANCE (2,6 MILLIONS)*

19 840

STRUCTURES EMPLOYEUSES EN NOUVELLE-AQUITAINE**

11,7%

DES EMPLOIS EN NOUVELLE-AQUITAINE**

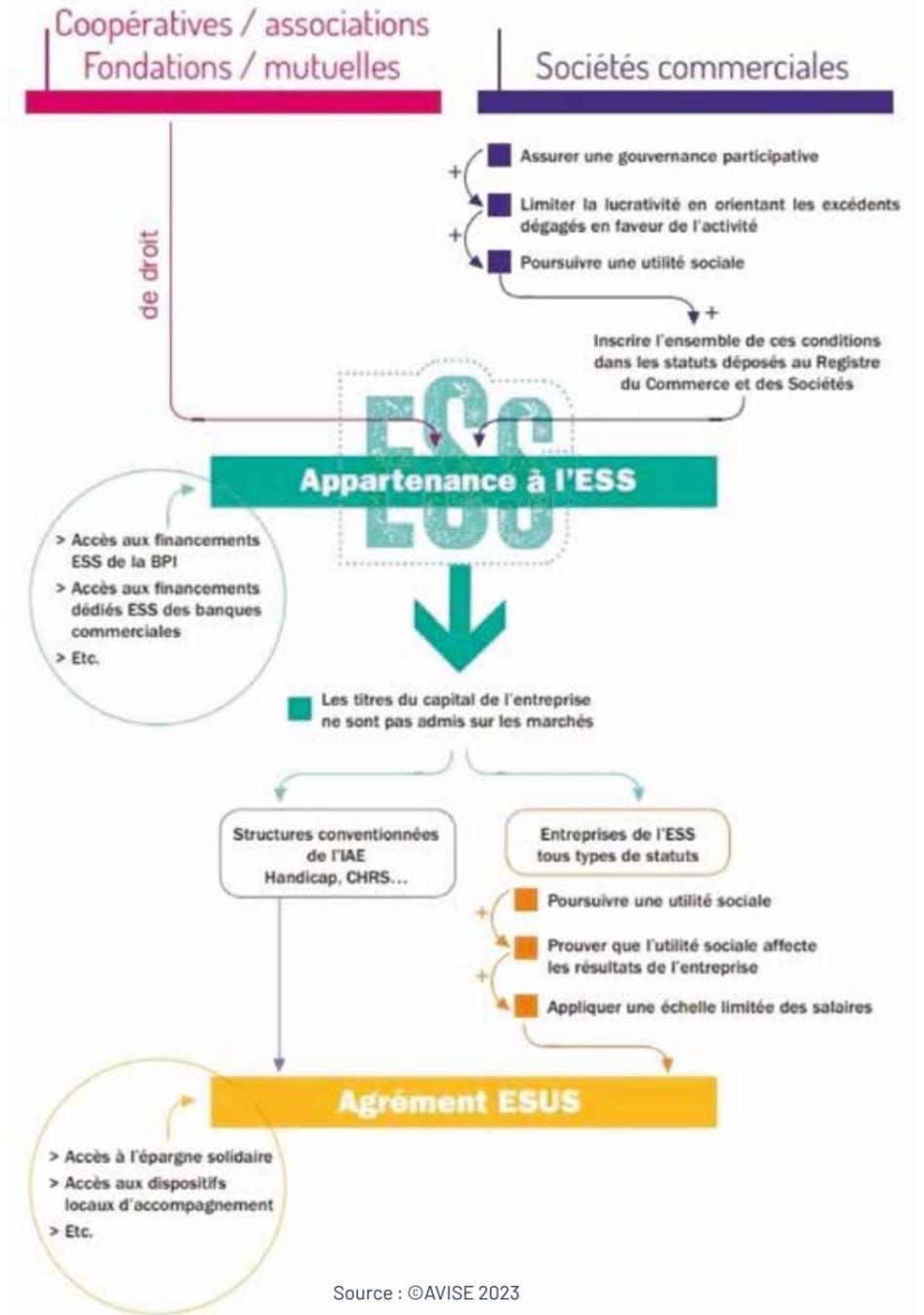
*Données 2023

**Données 2020 / source INSEE FLORES 2020, note de conjoncture CRESS février 2024

Et dans le secteur de l'agriculture et de l'alimentation ?

Les structures de l'ESS sont bien représentées : **2 600 coopératives agricoles** en France, 11 545 Coopératives d'Utilisation du Matériel Agricole (CUMA), **1 600 AMAP** représentant **36 millions d'euros de chiffre d'affaires**, des supermarchés coopératifs...

> **Vous voulez en savoir plus ?** Découvrez les initiatives néo-aquitaines et leurs champs d'intervention dans la publication [Entreprendre pour un système alimentaire durable, nouvelles pratiques aux impacts sociaux et environnementaux positifs](#).



Source : ©AVISE 2023

¹² Coriat, Benjamin, et al. (2019)

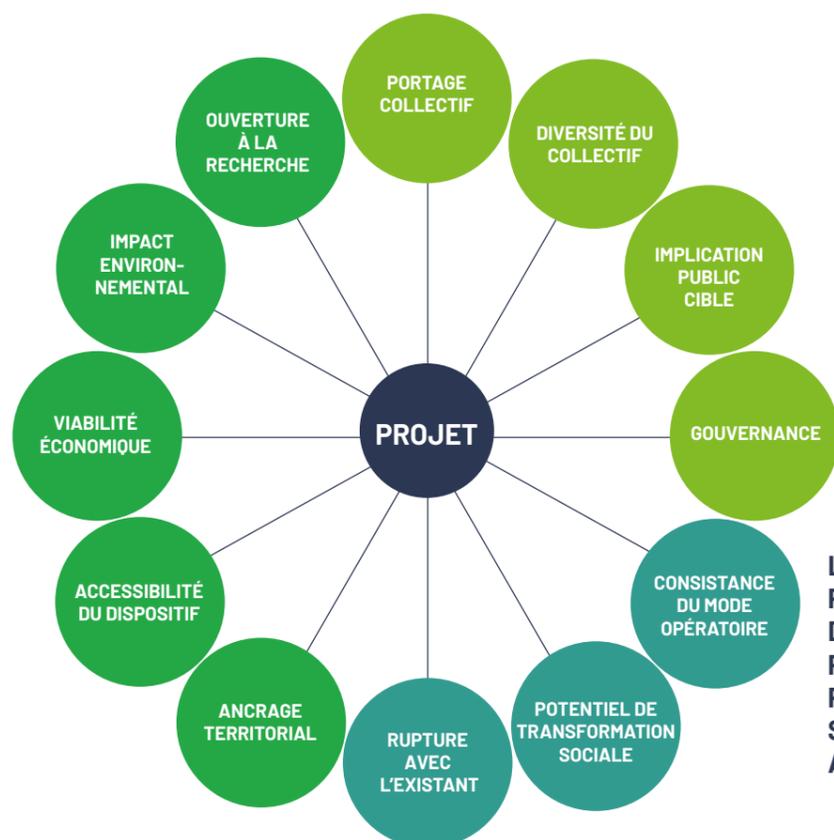
¹³ Loi relative à l'économie sociale et solidaire de 2014.

L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, UN POTENTIEL " ACCÉLÉRATEUR DES TRANSITIONS ALIMENTAIRES " DANS LES DÉMARCHES ET PROJETS ALIMENTAIRES DE TERRITOIRE

Les démarches et projets alimentaires de territoire auraient à gagner à s'appuyer sur la valeur ajoutée qu'apportent les structures de l'ESS. Celles-ci interviennent en effet dans tous les domaines de l'agriculture et de l'alimentation, de la production à la valorisation des déchets... comme les acteurs économiques " classiques ", mais proposent également des services et produits nouveaux, par leur capacité d'innovation sociale.



Innovation sociale : " Une innovation sociale est une nouvelle idée, approche ou intervention, un nouveau service, un nouveau produit ou une nouvelle loi, un nouveau type d'organisation qui répond plus adéquatement et plus durablement que les solutions existantes à un besoin social bien défini, une solution qui a trouvé preneur au sein d'une institution, d'une organisation ou d'une communauté et qui produit un bénéfice mesurable pour la collectivité et non seulement pour certains individus. La portée d'une innovation sociale est transformatrice et systémique. Elle constitue, dans sa créativité inhérente, une rupture avec l'existant. " Source : RQIS (2011).



LES DOUZE MARQUEURS POUR JAUGER LE DEGRÉ D'INNOVATION SOCIALE D'UN PROJET, ISSU DU RÉFÉRENTIEL PARTAGÉ DE L'INNOVATION SOCIALE EN NOUVELLE-AQUITAINE.

CERDD

« *Aucun acteur public, privé, associatif ne peut travailler seul et prendre en charge efficacement les enjeux du développement durable. Et au sein des organisations, aucun salarié ne peut agir seul, sans lien avec ses collègues, sa hiérarchie, les partenaires, les bénéficiaires ou les clients.*

La coopération peut être définie comme la prise en compte, dans son travail, de la réalité de l'autre, de ses contraintes comme de ses ressources. Ainsi, coopérer c'est faire un mouvement pour comprendre les autres acteurs, leurs contraintes, imaginer et construire ensemble des réponses qui permettent à chacun de dépasser ses propres limites.

Au-delà des services qu'elles proposent, les structures de l'ESS peuvent inspirer les PAT et DAT par leurs pratiques. En effet, de par leurs statuts, les structures de l'ESS sont prédisposées à l'exercice de la coopération territoriale, à des modes de gouvernance inclusifs, et à rechercher l'utilité sociale et écologique en réponse aux besoins du territoire :

Coopération

L'objectif d'une structure de l'ESS est de réaliser son projet d'utilité sociale qui bénéficie au territoire. Pour ce faire, elle va souvent chercher à mettre en commun ses compétences : en interne, entre membres d'une structure, et en externe, avec les acteurs de l'écosystème territorial - aussi bien des acteurs économiques " classiques " que des acteurs institutionnels. La coopération permet ainsi une montée en compétences commune pour une réponse plus efficace et pérenne aux besoins.



Découvrez des exemples de coopération efficace avec le CAAP 24, p. 17, ou le Pôle Territorial de Coopération Économique Sud Gironde, p.15

Gouvernance inclusive

De par leurs statuts, les structures de l'ESS intègrent dans les processus de décisions les usagers. Intégrer les structures de l'ESS dans les processus de décisions des démarches et projets alimentaires permet **ainsi de partir des besoins du territoire dans une démarche ascendante, et de co-construire des solutions adaptées.** Par ailleurs, afin d'inclure au maximum les usagers dans la décision, les structures de l'ESS adoptent souvent des modes de gouvernance collégial ou sociocratique, propices aux gouvernances alimentaires territoriales. La gouvernance inclusive peut permettre une réponse plus adaptée et légitime aux besoins et permettre de mieux impliquer consommateurs et mangeurs.



> Ex: Le Collectif CAAP 24 est composé d'associations qui intègrent dans leurs gouvernance des agriculteurs, cuisiniers, etc, ce qui permet à CAAP 24 de connaître précisément les besoins de ces acteurs, et d'orienter les collectivités pour y répondre. p.17

> Ex : Le Conseil Agricole et Alimentaire du PAT de Bordeaux Métropole est composé de cinq collèges d'acteurs : les institutionnels, la production, la transformation, la distribution, les consommateurs/citoyens.

Rechercher l'utilité sociale et écologique en réponse aux besoins du territoire

De par son ancrage territorial, une structure de l'ESS peut s'interroger sur les impacts positifs et négatifs de son activité sur le territoire et la société. Certaines développent donc des pratiques vertueuses, qui vont parfois constituer des innovations sociales. En ce sens, les structures de l'ESS sont un terreau sur lequel les porteurs de projets et démarches alimentaires de territoires peuvent s'appuyer pour accélérer les transitions agricole et alimentaire du territoire.

> Ex: L'association VRAC Bordeaux propose de coordonner des commandes groupées de produits locaux pour les habitants des quartiers prioritaires, afin de lutter contre la précarité alimentaire. En s'interrogeant sur la contribution plus large au système alimentaire, les salariés de VRAC prennent conscience que 50% de l'empreinte carbone individuelle de l'alimentation est liée aux comportements alimentaires. Avec d'autres associations, ils créent le collectif Acclimat'action qui permet d'accompagner les habitants notamment à une réflexion sur la place de la viande rouge dans leur alimentation, qui pourra inspirer des actions de sensibilisation à plus grande échelle. [Aller plus loin.](#)

➤ Pour être guidé sur la démarche d'évaluation de l'utilité sociale et écologique des projets agricoles et alimentaires, [découvrez l'outil AUSE sur le site de PQN-A !](#)



LA COOPÉRATION AVEC LES PROJETS ET DÉMARCHES ALIMENTAIRES DE TERRITOIRE : UN VECTEUR DE DÉVELOPPEMENT POUR L'ESS

Les projets et démarches alimentaires de territoires sont un cadre pertinent pour démultiplier l'impact positif des acteurs de l'ESS :

- **Les acteurs de l'ESS peuvent eux-mêmes porter des démarches et initiatives alimentaires** (voir p. 12 et le panorama des démarches alimentaires citoyennes sur le site de PQN-A). On note d'ailleurs le succès de ces démarches car l'ESS est une économie de coopération pour un impact positif sur le territoire. Elle s'appuie pour cela sur de l'ingénierie mutualisée, une animation avec l'ensemble des acteurs du territoire, un processus de co-décision permanente, de gouvernance partagée, un savoir-faire pour comprendre et répondre aux besoins locaux, qui mixe entrepreneuriat et utilité sociale.
- La participation à un Projet Alimentaire de Territoire animé par une collectivité, notamment labellisé, donne de la visibilité aux acteurs de l'ESS (voir p. 19, le PAT du Grand Villeneuvois).
- La DAT/le PAT donne un cadre de dialogue et d'interconnaissance entre acteurs du territoire, qui peut favoriser les synergies opérationnelles et la coopération économique entre acteurs, voir l'exemple du Grand Libournais p. 21 et p.11 de la publication Coopération entre tiers - lieux nourriciers et projets alimentaires de territoires en Nouvelle - Aquitaine.
- Via le PAT, la collectivité et ses groupements peuvent soutenir financièrement les acteurs de l'ESS.
- Les collectivités et leurs groupements peuvent enfin soutenir les filières économiques de l'ESS, et de l'Insertion par l'Activité Economique en achetant leurs services. Les achats publics représentant 15% du PIB français, ils représentent un levier conséquent pour la transition.



> Ex : p.17, CAAP 24 a pu accompagner les collectivités sur différentes prestations de services, p15. des écoliers sur le territoire de la DAT Sud Landes - Pays Basque mangent principalement des légumes bios et locaux, transformés localement par la SCIC Légume Pro.

3 CHOSES À SAVOIR SUR LE SOUTIEN ÉCONOMIQUE AUX STRUCTURES DE L'ESS

- L'aide économique est une compétence réglementaire régionale via le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII). Toutefois, les EPCI peuvent contractualiser avec la Région pour pouvoir octroyer des financements aux structures privées sur leurs fonds propres. De plus en plus d'EPCI font ce choix en Nouvelle-Aquitaine, à l'instar du Grand Châtelleraut, qui prévoit de financer divers secteurs, dont celui de l'agriculture-alimentation, via les feuilles de route croisées du PAT et de l'ESS.
- Le financement des acteurs ESS sur ce secteur est aussi possible lorsque le PAT fait appel au Groupement d'Acteurs Locaux (GAL), comme c'est le cas pour le Grand Poitiers.
- La collectivité peut soutenir les acteurs de l'ESS tout en gardant un pied dans la gouvernance de l'activité, en prenant des participations dans une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (voir l'exemple dans le Seignanx p.12). L'intérêt pour la collectivité, dans un contexte économique plus contraint, y est également de mutualiser les ressources financières du public et du privé, pour un effet levier.

> Retrouvez les dispositifs pour l'ESS dans la publication [Entreprendre en faveur d'un système alimentaire durable](#).



ZOOM

LES ACHATS PUBLICS DURABLES

D'après le Plan National d'Action pour des Achats Publics Durables (PNAD, 2022-2025), un achat public durable :

- intègre des critères de protection/mise en valeur de l'environnement, de progrès social, propice au développement économique,
- prend en compte l'intérêt des parties prenantes concernées par l'achat,
- permet des économies « intelligentes » au plus près des besoins, en incitant à la sobriété énergétique et de ressources,
- intègre l'ensemble du marché et de la vie du produit/prestation,
- assure une stratégie de lutte contre le chômage, la pauvreté et l'exclusion.

Le PNAD donne l'objectif que 100% des contrats de la commande publique (marchés et concessions) notifiés au cours de l'année, comprennent au moins une considération environnementale, et 30% au moins une considération sociale d'ici 2025.

Les secteurs de l'agriculture et de l'alimentation sont particulièrement concernés par la réglementation sur les Achats Publics Responsables (loi AGECE : lutte contre le gaspillage alimentaire, économie circulaire, valorisation des déchets, lois EGAlim : approvisionnement bio et local de la restauration collective...) et par la politique du Conseil Régional sur les éco-socio-conditionnalités des aides.

À noter que la loi dite « Climat et Résilience » impose 100 % des marchés avec une considération environnementale et 100 % des marchés supérieurs aux seuils européens avec une considération sociale en condition d'exécution, d'ici à août 2026.

Or, les structures de l'ESS proposent des services et produits qui répondent très souvent aux critères d'achats durables.

Repères sur les achats publics durables en Nouvelle-Aquitaine :

- la loi « Industrie verte » impose depuis le 1er janvier 2023 à toute collectivité dont les achats dépassent 50 millions d'euros hors taxe, l'élaboration d'un Schéma de Promotion des Achats publics Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER),
- afin d'accompagner les collectivités dans la construction de ce schéma et dans le développement d'achats responsables, 3AR (association qui accompagne les acteurs de la commande publique et privée dans les achats responsables en Nouvelle-Aquitaine), la CRESS et INAE (respectivement têtes de réseaux de l'ESS et de l'Insertion par l'Activité Economique enrégion) ont formé un consortium nommé le PRASER (Parcours régional des Achat Socialement et Ecologiquement Responsable). Son objectif est, de manière très opérationnelle, de rapprocher les acteurs de l'ESS, porteurs de solutions écologiquement et socialement responsables, des donneurs d'ordre afin de développer une commande publique plus responsable, davantage engagée sur les enjeux de son territoire.
- **l'outil Cartéco référence les acteurs de l'ESS prestataires de services/produits** : <https://carteco-ess.org>.
- **le marché de l'inclusion référence les acteurs de l'insertion et du handicap et permet de publier ses besoins d'achats** : <https://lemarche.inclusion.beta.gouv.fr/>

Quand les acteurs de l'ESS sont **porteurs de démarches alimentaires de territoires**

Les acteurs de l'ESS peuvent contribuer aux démarches et projets alimentaires de territoire, en portant directement l'animation territoriale. Cette fonction est souvent remplie par le Pôle Territorial de Coopération Économique (PTCE).

La preuve par l'exemple, avec la Démarche Alimentaire Sud Landes - Pays Basque, et le PAT Sud-Gironde, portés par des PTCE.

Le **CBE du Seignanx** (association loi 1901) a été créé en 1993. Il œuvre à un développement territorial en Sud Aquitaine, ancré dans l'économie sociale et solidaire, en regroupant notamment dans sa gouvernance les structures de l'ESS, les collectivités, les entreprises et syndicats de salariés. Il porte également le Pôle Territorial de Coopération Économique (PTCE). Le CBE organise particulièrement la coopération sur les enjeux de l'emploi et de l'insertion, l'éco-habitat et les circuits alimentaires locaux, la création d'activités économiques, le développement de projets internationaux.

 Pôle Territorial de Coopération Économique : reconnu officiellement par la loi relative à l'ESS de 2014, ils y sont définis comme : « le regroupement sur un même territoire d'entreprises de l'ESS (...), qui s'associent à des entreprises, en lien avec des collectivités territoriales et leurs groupements, des centres de recherche, des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, des organismes de formation ou toute autre personne physique ou morale pour mettre en œuvre une stratégie commune et continue de mutualisation, de coopération ou de partenariat au service de projets économiques et sociaux innovants, socialement ou technologiquement, et porteurs d'un développement local durable »

LA DÉMARCHE ALIMENTAIRE SUD LANDES - PAYS BASQUE

Eva Belin est Maire d'Ondres depuis 2020, Vice-Présidente de la communauté de communes du Seignanx en charge du Développement économique et du tourisme, Vice-Présidente du Département des Landes déléguée à l'Économie Sociale et Solidaire et présidente du Comité de Bassin pour l'Emploi (CBE) du Seignanx depuis 2022. PQN-A l'a interrogée sur le rôle de la coopération économique dans la mise en œuvre opérationnelle des actions de la Démarche alimentaire Sud Landes - Pays Basque.

”



Pays et Quartiers de Nouvelle-Aquitaine (PQN-A) :

La démarche alimentaire Sud Landes-Pays Basque est une des rares démarches labellisées PAT de Nouvelle-Aquitaine qui n'est ni impulsée ni portée par une collectivité ou un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI). En l'occurrence, elle l'est par le Comité de Bassin pour l'Emploi, qui porte lui-même un PTCE. Expliquez-nous comment cette démarche a été créée.

Eva Belin : Ce sont les élus et les collectivités qui sont dans la gouvernance du CBE qui ont initié la démarche. Cela constituait la suite logique du travail du CBE qui était historiquement missionné sur les enjeux économiques et sociaux, de l'emploi, de la transition. La démarche alimentaire est à la croisée de ceux-ci. Ce choix politique fort a permis de créer la Société Coopérative d'Intérêt Collectif Éole en 2005, dont nous sommes fiers, car c'est une action importante en matière de salariat et d'insertion. Je suis très fière d'être élue sur ce territoire, car si l'on porte cette démarche alimentaire aujourd'hui, c'est parce qu'avant nous a œuvré une génération d'élus qui a eu la clairvoyance de s'engager sur ces enjeux - qui ont pu faire peur à d'autres élus !

PQN-A : Quel est l'intérêt, une fois la démarche alimentaire territoriale lancée, que le CBE conserve son portage, plutôt qu'une collectivité ? Est-ce que cela peut expliquer que la Démarche Alimentaire Sud Landes - Pays Basque était, jusqu'il y a peu, l'unique démarche en Nouvelle-Aquitaine labellisée Projet Alimentaire de Territoire au niveau 2, c'est-à-dire reconnue comme « opérationnelle » ?

Eva Belin : L'intérêt, c'est le pas de côté que cela permet, et l'ingénierie mutualisée ! D'une part, l'animation se fait avec l'ensemble des acteurs du territoire, via un processus de co-décision permanente, de gouvernance partagée. D'autre part, l'ingénierie du CBE qui a lancé la démarche était déjà rodée sur les enjeux, et a donc pu facilement et rapidement accompagner le développement de ces structures. Autrement, il y aurait eu un risque de transfert de compétences. Le CBE compte en effet une douzaine de salariés qui sont exclusivement dédiés et formés à l'animation de la coopération et à l'accompagnement des structures. Or, dans nos collectivités, on ne peut pas dédier et former autant un agent sur ces questions-là uniquement. Imaginez-vous, il n'y a que huit communes dans notre intercommunalité, soit une trentaine de salariés, on ne peut donc pas se permettre de libérer un Équivalent Temps Plein.

Quant à la reconnaissance au niveau 2, cela est certainement lié à l'histoire du CBE en lien avec le territoire. Au fil du temps, il a déployé son savoir-faire et a donné naissance au PTCE en réponse aux besoins locaux, dans une dynamique de co-construction très opérationnelle. Le CBE a récemment fêté ses 30 ans ! Et il y a 40 ans était créé son ancêtre, le Comité local de l'emploi, à la faveur d'une reconversion industrielle nécessaire suite à une fermeture d'usines. À l'époque, les élus ont fait de l'ESS, avant que ça ne s'appelle comme cela ! On est opérationnels car le territoire jouit d'une maturité héritée des élus, techniciens, structures...

PQN-A : Qui sont concrètement les acteurs économiques avec lesquels le CBE coopère au sein du PAT ?

Eva Belin : Ils sont nombreux et variés : les SCIC Eole, Légume Pro, Interstices, le Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) du Seignanx...

Ils ont tous la volonté d'une approche par filière.

Dans le PAT, il n'y a pas encore la restauration commerciale, mais une variété d'agriculteurs y est présente, suite à un recensement de l'offre agricole sur le territoire.

Le PAT et les SCIC créées proposent des débouchés aux agriculteurs, et ce faisant sécurisent et développent les activités agricoles, comme celle de la ferme en insertion à Tarnos. Cela fonctionne plutôt très bien.

PQN-A : Pourquoi l'ESS aurait-elle un rôle à jouer dans les démarches alimentaires de territoires ?

Eva Belin : L'alimentation est d'intérêt général.

Cela requiert donc des gouvernances particulières, et suscite des questionnements sur le droit à se nourrir, avec des réponses innovantes pour y répondre comme la Sécurité Sociale de l'Alimentation. Or, les statuts juridiques de l'ESS mixent volontiers entrepreneuriat et utilité sociale. C'est une économie au service du territoire, qui sécurise les revenus, permet des installations agricoles grâce à des commandes volontaristes, et permet aussi la participation des citoyens - ce qui figure dans les principes mêmes de l'ESS. Sur le territoire, nous avons affaire à des acteurs convaincus par la démarche. Olivia Grégoire [Ministre déléguée chargée des Entreprises, du Tourisme et de la Consommation, ndlr] qui est venue visiter le PTCE, ne comprenait pas comment on réussit à faire coopérer autant l'économie "classique" et l'ESS. Je pense que c'est un héritage qu'il faut entretenir. On a réussi à prouver que chacun avait à y gagner. Le CBE a des relations très étroites avec les entreprises classiques qui portent par exemple un groupement d'employeurs. Tout cela fonctionne extrêmement bien.

PQN-A : Est-ce que la coopération économique - et la coopération tout court - sont seulement l'apanage des acteurs de l'ESS ?

Eva Belin : Non, mais l'ESS est une économie de la coopération ! Les SCIC ont été créées dans ce but et permettent la participation des collectivités territoriales. Cette coopération pour l'intérêt général est possible car les plus-values monétaires n'en sont pas l'objectif. Ce qui diffère d'avec l'économie classique c'est l'impact positif pour lequel on coopère.

PQN-A : En tant qu'élue, qu'aimeriez-vous dire à vos homologues néo-aquitains délégués à l'ESS et à l'alimentation / l'agriculture ?

Eva Belin : Il faut y aller, et ne pas avoir peur. En cette période de restriction financière, on n'a pas le choix que d'aller chercher des moyens d'action complémentaires, en gardant la boussole de l'intérêt général. Dans les structures de l'ESS, les collectivités gardent un pied, et cela permet de développer une économie locale ! Faisons confiance à ces acteurs qui sont au service du territoire et des élus. N'ayez pas peur d'eux mais au contraire, entourez-vous de gens brillants.

PQN-A : Comment est-ce que les différentes collectivités et leurs groupements peuvent soutenir les acteurs de l'ESS à s'engager dans les démarches alimentaires de territoire ?

Eva Belin : Il faut faire une économie commune, dans les logiques d'hybridation. Sortir du tout public ou privé marchand.

La Démarche alimentaire Sud Landes - Pays Basque est le premier et l'un des seuls projets en Nouvelle-Aquitaine labellisé PAT de niveau 2, c'est-à-dire opérationnel.

La démarche a en effet été lancée il y a près de vingt ans, et a bénéficié d'une animation continue de la coopération entre acteurs locaux. Le CBE du Seignanx, animateur du PTCE Sud Aquitaine, créée en 2005 la SCIC Eole (restaurant solidaire) avec les partenaires locaux. En 2016, Eole sert 5000 repas par jour sur le Pays Basque et le Sud des Landes aux écoliers, ouvriers, et à domicile. La SCIC Légume Pro (transformation de fruits et légumes) est créée la même année. Depuis, le CBE continue d'animer le travail sur la structuration de filières de l'amont à l'aval : préservation du foncier et appui au développement local de l'activité agricole nourricière, approvisionnement local des restaurants, sensibilisation de publics divers.

Aujourd'hui, le restaurant Eole s'approvisionne pour 27% en local, expérimente la planification des approvisionnements des restaurants et de la légumerie pour prévoir les cultures maraîchères, travaille sur la réalisation des menus à partir de produits locaux et de saison, crée des modules éducatifs auprès de publics scolaires et professionnels, etc.

Pour en savoir plus sur cette démarche :

- consultez la fiche projet dans le panorama des Démarches Alimentaires de Territoire,
- consultez la fiche projet de la légumerie Légume Pro,
- consultez l'article sur la visite sur site à Légume Pro,
- regardez la vidéo Youtube documentant le travail du CBE sur les circuits alimentaires locaux,
- lisez le livre : Demoustier Danièle, Itçaina Xabier, *Faire territoire par la coopération*. L'expérience du Pôle Territorial de Coopération Economique Sud Aquitaine, La Librairie des territoires, 2018.

LE PAT SUD-GIRONDE

Le PAT Sud-Gironde, à l'échelle de quatre EPCI, est coordonné par Cap Solidaire, association créée en 2013, qui porte un PTCE. Cap Solidaire œuvre au découplage et à la mise en réseau des acteurs, et favorise les projets de développement territorial via un accompagnement technique. Le PTCE se positionne sur plusieurs enjeux : accompagnement des structures de l'ESS, animation des dispositifs pour la jeunesse, développement de l'alimentation locale et des circuits-courts, mobilité inclusive.

L'émergence de la démarche alimentaire : la force du collectif

En 2019, le PTCE organise quatre ateliers destinés aux acteurs locaux de l'alimentation. L'objectif est de partager les expériences, et de réaliser un diagnostic de l'offre et des besoins sur le territoire, notamment sur la sensibilisation à une alimentation saine et durable, sur le gaspillage alimentaire des professionnels, sur l'installation de porteurs de projets alimentaires locaux et bio, et sur l'approvisionnement local et bio dans les structures collectives. Pour soutenir la poursuite de la dynamique, un annuaire des acteurs est réalisé et diffusé.

En 2020, une seconde série de rencontres est organisée, notamment pour suivre l'avancée de la Démarche Alimentaire Territoriale.

La labellisation "Projet Alimentaire Territorial"

La construction d'une dynamique collective autour de la transformation des pratiques agricoles et alimentaires sur le territoire a posé les bases du futur PAT. Le SICTOM Sud-Gironde (syndicat des déchets), Cap Solidaire, l'Auringleta (association d'éducation à l'environnement) et le Pôle Territorial du Sud-Gironde (syndicat mixte auquel adhèrent les quatre EPCI du PAT) se sont associés pour porter le Projet Alimentaire Territorial du Sud-Gironde, labellisé au niveau 1 en 2022.

Des démarches opérationnelles grâce à la mobilisation des expertises de chacun

L'objectif affiché du PAT est de " Faire valoir une alimentation locale, saine, durable, de qualité, saisonnière et en circuit court qui soutient l'agriculture et l'économie locale au profit de tous. " Le PAT est aujourd'hui



Sécurité Sociale de l'Alimentation: financement de l'alimentation grâce à la cotisation sociale, sur un principe universel



similaire à la Sécurité Sociale. Elle est en expérimentation dans divers territoires en France, dont quatre en Nouvelle-Aquitaine. [En savoir plus.](#)

particulièrement opérationnel sur plusieurs volets, grâce à la mobilisation des expertises respectives des acteurs :

- Sensibilisation et éducation : l'Auringleta organise des ateliers cuisine et anti-gaspi itinérants. Le Pôle Territorial Sud Gironde développe des événements à destination des professionnels et/ou du grand public pour sensibiliser aux enjeux d'une alimentation favorable à la santé.
- Accompagnement à l'approvisionnement local :
 - > Cap Solidaire met à disposition sur le site internet un ensemble d'outils : carte interactive et contributive des producteurs locaux en vente directe, guide des modes d'approvisionnement de proximité...
 - > l'association Aux Prés des cuisiniers, créée en 2020 suite à un forum ouvert, commercialise l'offre locale à la restauration hors domicile.
- Lutte contre le gaspillage alimentaire : le SICTOM réalise des diagnostics, kits et composteurs pour les établissements scolaires.
- Développement : Cap Solidaire accompagne les porteurs de projets alimentaires en les intégrant dans le réseau d'acteurs, et via un appui juridique.

Comment animer la coopération ?

La cartographie de l'écosystème alimentaire du Sud-Gironde le montre bien : le PAT fonctionne grâce aux expertises d'une multitude d'acteurs. Avec l'animation de la coopération par le PTCE, ces expertises ne sont pas simplement additionnées et juxtaposées, mais rendues complémentaires. Milena Pinilla, animatrice du PAT chez Cap Solidaire, souligne les effets tangibles de la coopération : " Le réseau est plus élargi, et cela confère au PAT une résilience face au changement. "

Les conseils du PAT Sud-Gironde pour assurer une coopération fonctionnelle :

- Définir entre acteurs quelles sont les valeurs communes, et les objectifs.
- Se concentrer sur les points de convergence plutôt que les désaccords.
- Faciliter l'identification des expertises de chacun par tous : la complémentarité devient plus facile.
- Cultiver la confiance.

Points de vigilance :

- La coopération requiert du temps dédié à l'animation et la coordination, travail réalisé ici par l'animatrice du PAT.
- Le financement du poste est l'une des pierres d'achoppement potentielles de la coopération.
- Si certains postes pourront être financés via l'Appel à Projets du PNA, il convient de trouver des solutions de financements pérennes pour assurer la continuité de l'action publique.



« Coopérer, c'est être co-auteur d'une œuvre commune. Passer de la collaboration à la coopération, c'est donc passer d'une logique de travail et de labeur à une logique d'œuvre »

Institut des Territoires
Coopératifs

POUR ALLER PLUS LOIN

- La page internet du PAT Sud-Gironde
- Contactez Milena Pinilla, animatrice du PAT Sud-Gironde : alimentation@cap-solidaire.org, 07.82.26.29.05

Quand les acteurs de l'ESS sont partenaires des démarches alimentaires de territoires

La plupart du temps, lorsqu'une démarche ou projet alimentaire de territoire existe, elle est portée par une collectivité ou ses groupements (EPCI, syndicat). La posture des acteurs de l'ESS est alors celle de partenaire, intégré directement ou non dans la gouvernance du PAT/DAT. Dans ce partenariat, les acteurs de l'ESS apportent des solutions opérationnelles pour la mise en œuvre du plan d'action du territoire. Toutefois, la fragilité des modèles économiques de ces coopérations, qui reposent souvent sur des réponses à appels à projets, pose question. Leur inscription dans le temps long est pourtant primordiale, afin d'assurer un impact durable sur le territoire. Zoom sur l'histoire et les réalisations du Collectif Alimentaire et Agroécologique du Périgord (CAAP 24), et la coopération sur le territoire du Grand Villeneuvois.

CAAP 24 : UNE COOPÉRATION EFFICACE AU SERVICE DES DÉMARCHES ALIMENTAIRES DE DORDOGNE

Une coopération entre acteurs économiques au service du passage à l'action des démarches alimentaires territoriales

CAAP 24 est un collectif de six structures fondé en 2021 : Terre de Liens, Agrobio Périgord, Pays'en Graine (réseau des espaces tests de Dordogne), Manger Bio Périgord, la Maison des Paysans (ADEAR), la SCIC Nourrir l'Avenir (émanation du Collectif Les Pieds dans le Plat). Les expertises complémentaires de ces structures permettent à la collectivité d'être accompagnée " du champs à l'assiette " sur son projet de transition agroécologique. CAAP 24 peut ainsi accompagner à

la formation et l'installation de paysans, sur le foncier agricole, la logistique de produits agricoles et le soutien à l'agriculture bio, ou encore la restauration collective.

Les ingrédients de CAAP 24 pour une coopération réussie

- **Être au clair sur les valeurs communes** : une charte résume la vision que partagent les six structures sur l'agriculture et l'alimentation de demain : bio, paysanne, locale et faite maison. Cette formalisation des valeurs facilite largement le travail opérationnel en accélérant la prise de décision et donnant la possibilité de parler d'une seule voix. Il est à noter que même si les liens entre salariés et structures sont forts depuis longtemps, formaliser le fonctionnement via une charte est utile pour ne pas reposer uniquement sur de l'informel et des accords tacites.

- **Un interlocuteur unique** : une personne chargée de la coordination du collectif et de ses actions permet de centraliser les demandes et d'orienter la collectivité vers l'interlocuteur adéquat au sein de CAAP 24.
- **Une proximité entre acteurs** : Les membres du collectif mutualisent des bureaux.
- **Miser sur les collectivités volontaires et proactives** : de plus en plus sollicité pour ses services, CAAP 24 ne peut pas répondre à toutes les demandes. Ainsi, pour s'assurer que l'accompagnement sera utile, un diagnostic rapide du projet de la collectivité est effectué. Agir pour une collectivité volontaire permet in fine d'être plus efficace et d'augmenter la légitimité de CAAP 24 car les projets ont plus de chance d'aboutir. Par ailleurs, cette " sélection " a sans doute un effet d'entraînement, en incitant les collectivités à opter pour des postures plus volontaires et proactives.
- **Un modèle économique mixte** : le mi-temps d'animation du collectif est financé par de la prestation de services aux collectivités et des subventions publiques (Région, fonds européens). Cependant, face au contexte de stabilisation voire de baisse des aides publiques, le collectif doit inventer un nouveau modèle économique. Ces réflexions s'inscrivent également dans celles plus globales du fonctionnement administratif du collectif.
- **Le choix d'une gouvernance adaptée** : le collectif fonctionne selon le modèle de gouvernance de la sociocratie, auquel les salariés et bénévoles impliqués ont été formés. Ils y perçoivent l'intérêt dans l'amélioration (qualitative, mais pas forcément dans l'accélération) de la prise de décision et l'organisation du travail.

Pour la petite histoire...

En 2018, lors d'une réunion, émerge l'idée de créer un collectif pour avoir plus de poids auprès des collectivités afin de porter leur message et faciliter la transition vers une agriculture locale et durable. En 2021, les structures répondent à la sollicitation d'une collectivité sur la transmission d'une ferme maraîchère. Cela n'aboutit pas et les structures ont le sentiment de ne pas être prises au sérieux. En découle la décision de monter le collectif, et d'y consacrer du temps salarié. La réponse à l'appel à projet de la Direction Économie Sociale et Solidaire et Innovation Sociale de la Région permet de financer du temps pour la concertation sur l'émergence et la structuration du collectif, qui naît fin 2021. Dès 2022, les membres se forment à la gouvernance sociocratique. En 2023, le collectif est opérationnel sur les projets. En 2024, l'obtention de fonds européens et la signature de nouvelles conventions avec des collectivités ont permis de pérenniser et sécuriser le poste salarié de coordinatrice, et de permettre l'essor du CAAP 24.



> Exemples de projets mis en œuvre par le CAAP 24 :

- Partenariat avec le Grand Périgueux sur la définition d'une stratégie alimentaire du champ à l'assiette.
- PAT du PNR Périgord-Limousin : expérimentation autour de la logistique, et sur l'enjeu de massification des productions de petits producteurs locaux pour l'approvisionnement de petites cantines en milieu rural.
- PAT du Pays de l'Isle en Périgord : Mise en place du Défi
- Foyers à Alimentation Positive, formation des cuisiniers de la restauration scolaire.
- Solidarité alimentaire : lutter contre précarité et créer de nouveaux débouchés locaux pour les producteurs. CAAP 24 aide à la mise en place de partenariats avec les producteurs qui s'engagent sur un volume de production, contre un chantier collectif de ramassage par les bénéficiaires de l'aide alimentaire et bénévoles pour minimiser le coût. Cela permet de structurer un circuit alimentaire pour un accès pérenne à une alimentation de qualité aux ménages en précarité alimentaire.

Pour aller plus loin :

- [Présentation du CAAP 24 sur le site d'AgroBio Périgord](#)
- VIDAL Aude, "CAAP 24 : faire collectif pour proposer une offre de services aux territoires", pour le Pôle InPact, paru dans Transrural Initiatives n°496, mars-avril 2023.
- Contactez le CAAP 24 : 7 impasse de la Truffe - 22 430 Coursac / caap@mailo.com

PORTRAIT DE TERRITOIRE

Dans le Grand Villeneuvois (47) vivent 50 000 habitants, dont une partie est concentrée à Villeneuve-sur-Lot. Avec un taux de chômage à 20%, et un taux de précarité de 18%, le territoire se situe au-dessus des moyennes nationales. Par ailleurs, le territoire compte deux quartiers Politique de la ville. Parallèlement, il jouit d'une emprise agricole importante et d'un tissu associatif dense.

PORTRAIT D'ACTEUR DE L'ESS

La Régie de Territoire Vallée du Lot, est une association qui a pour missions d'embellir le cadre de vie tout en créant du lien social. Les services (espaces verts, biodéchets, etc.) sont effectués par des salariés en insertion. Depuis 2022, la Régie propose des ateliers culinaires dans les communes de l'agglomération grâce à un Cuisibus. En 2023, la Régie obtient l'agrément qui l'habilite à la mise en œuvre de l'aide alimentaire. Une épicerie sociale est également ouverte dans les locaux, qui bénéficie aux salariés en insertion mais qui a vocation à s'ouvrir à un public plus large.

DANS LE GRAND VILLENEUVOIS, UNE COOPÉRATION À TOUTE ÉPREUVE EN FAVEUR DE LA LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE

Une mobilisation des acteurs locaux orientée vers la lutte contre la précarité alimentaire



Précarité alimentaire : « situation dans laquelle une personne ne dispose pas d'un accès garanti à une alimentation suffisante et de qualité, durable, dans le respect de ses préférences alimentaires et de ses besoins nutritionnels, pouvant entraîner ou découler de l'exclusion et de la disqualification sociale ou d'un environnement appauvri » Labo de l'ESS, 2021.

Après un diagnostic réalisé en 2021, la démarche engagée par la communauté d'agglomération du Grand Villeneuvois (CAGV) est labellisée PAT en 2022.

Un des grands enjeux du PAT est de faire reculer la précarisation alimentaire, bien identifiée dans le diagnostic, et qui concerne aussi bien les zones urbaines que rurales. En effet, certains publics ne bénéficient pas de l'aide alimentaire, pour des raisons de mobilité ou d'inéligibilité. Lorsque l'Appel à Projet Mieux Manger Pour tous est lancé, la chargée de mission économie, agriculture et ESS au sein de la CAGV et le coordinateur de santé se tournent vers les acteurs locaux : les Centre Communaux d'Action Sociale, la Mission Locale, la Régie de Territoire Vallée du Lot, le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) qui porte un tiers-lieu alimentaire, le Café Cantine associatif (Espace de Vie Sociale situé en QPV), les associations de producteurs, le lycée agricole et Agrobio 47. Ces acteurs portent pour la plupart déjà des actions de lien social autour de l'alimentation. L'objectif de la CAGV est donc de mutualiser les actions pour en augmenter l'impact et favoriser l'approvisionnement en produits locaux, frais et de qualité des ménages en situation de précarité alimentaire. Le projet présenté pour répondre à l'appel à projets est la distribution de milliers de paniers de fruits et légumes locaux à tarif réduit, dans les espaces de lien social précités, ainsi que des points de distributions en milieu rural grâce à une épicerie ambulante, mais aussi le déploiement de centaines d'ateliers cuisine et de sensibilisation à une alimentation durable.

Le consortium CAGV-acteurs locaux est lauréat de l'AAP. L'épicerie solidaire ambulante gérée par la Régie de Territoire Vallée du Lot est lancée en mars 2024. Le réseau de producteurs en vente directe " [Fermes de Lot et Bastide](#) " fournit l'épicerie qui se déplace dans les communes qui n'ont peu ou pas de commerce alimentaire. La Régie de Territoire est assez confiante sur la réussite de ce projet, forte du succès du Cuisibus, financé par le plan France Relance. La CAGV peut donc compter sur différents acteurs locaux - dont beaucoup sont des structures de l'ESS et de l'Insertion par l'Activité Economique - pour la déclinaison effective des actions du PAT.



Sociocratie : « mode de gouvernance et de prise de décision permettant à une organisation de se comporter comme un organisme vivant, c'est-à-dire de s'auto-organiser » (Buck & Endenburg, 2004). Elle repose sur 4 règles de fonctionnement : structure de décision en cercle, décision par consentement, doubles liens, élection par consentement. »

Le CAAP 24 s'en est inspiré pour sa gouvernance, qui repose sur quatre règles : prise de décision par consentement, travail en cercles, doubles liens, élection par sans candidat.

Les ingrédients pour une coopération réussie :

- une forte présence d'acteurs sociaux et associatifs, qui œuvrent depuis plusieurs années au lien social, parfois via des actions sur l'alimentation,
- un réseau de fermes en vente directe dynamique, grâce à une coopération entre la CAGV, l'Office de Tourisme du Grand Villeneuvois et la Chambre d'Agriculture du Lot-et-Garonne,
- de la transversalité en interne : la chargée de mission PAT a aussi des missions sur l'ESS, et connaît donc bien ces acteurs. Elle a par ailleurs travaillé avec son collègue en charge de la santé, qui connaît bien l'écosystème des acteurs sociaux sur le territoire,
- une relation de confiance entre les chargés de mission de l'EPCI et des acteurs piliers, comme la Régie de Territoire Vallée du Lot, qui ont par exemple témoigné en binôme lors du Forum Régional du Pacte Alimentaire,
- la volonté et le portage politique autour des questions agricoles et alimentaires en lien avec les acteurs du territoire.

Les points de vigilance :

- Reconnaître la plus-value du temps d'animation en évitant aux chargés de mission de porter de nombreuses politiques publiques. L'animation du PAT nécessite du temps agent.
- La relation prestataire/financeur qui souvent cristallise des tensions entre la collectivité ou l'EPCI, et les acteurs de l'ESS, notamment associatifs, et ne facilite pas le dialogue.

POUR ALLER PLUS LOIN

- [Site web de la CAGV](#)
- [Site web Régie de Territoire](#)
- [Contact Juliette Rouleau : juliette.rouleau@grand-villeneuvois.fr](mailto:juliette.rouleau@grand-villeneuvois.fr)



Organiser la coopération : le rôle de facilitation du PAT

Les exemples développés précédemment font cas de coopérations fonctionnelles entre structures de l'ESS, et PAT. Mais comment faire pour encourager cette coopération dans la durée ? C'est la question que s'est posée Valérie Gandré, chargée de mission accompagnement au développement des territoires et coordinatrice du PAT Grand Libournais. Pour y répondre, PQN-A lui a proposé de soumettre cette question à un petit groupe d'acteurs lors du Forum des acteurs du Pacte alimentaire de Nouvelle-Aquitaine, en novembre 2023.

Le PETR du Grand Libournais (33) anime un PAT dans un territoire dense en structures de l'ESS. Valérie Gandré, animatrice du PAT s'interroge sur la manière de faire coopérer ceux-ci afin d'avancer dans la phase opérationnelle du PAT. Alors que les porteurs de tiers-lieux nourriciers ont facilité la création du PAT (voir p.11 de « Coopération entre Tiers-Lieux nourriciers et PAT en Nouvelle-Aquitaine »), la durée et le contexte économique actuel rendent la coopération moins spontanée. En effet, les structures connaissent régulièrement des incertitudes quant à leurs possibilités de financement, dû à une généralisation des appels à projets. Ces dispositifs de financement peuvent ainsi parfois créer des dynamiques concurrentielles entre structures, qui ont pourtant intérêt à coopérer.

Quelles sont les pratiques pour favoriser les co-constructions afin d'atteindre des objectifs de transition agroécologique et sociétale, malgré le contexte de mise en concurrence économique liée au format des appels à projets ?

Pour répondre à cette question, l'intelligence collective d'une quinzaine de personnes a été mobilisée avec l'aide de Marie-Paule Seguin, facilitatrice experte en co-développement chez H'Inspire, membre de Co-Actions, et Louise Allonneau, Animatrice territoriale, Lot-et-Garonne et Gironde, pour la CRESS Nouvelle-Aquitaine.

Les fruits de la réflexion collective sont les suivants :

La posture du PETR devrait être guidée selon ces principes :

Identifier :

- Les potentiels de son territoire, en connaissant bien chacune des structures.
- Les attendus par un travail individuel avec chaque structure, pour cibler quel est l'objectif commun possible.
- Les objectifs de transitions.

Accompagner :

- Avoir un rôle de veille et de conseils auprès des structures.
- Être particulièrement à l'écoute lors des appels à projets, pour accompagner les structures qui manquent de temps.



Communiquer :

- S'accorder sur le lexique et les objectifs partagés, notamment de transition.
- Faire connaître les périmètres de compétences de chacun.
- Une à deux fois par an, présenter le déploiement du PAT (type revue de projets).
- Clarifier les temporalités de déploiement du projet.

Impulser :

- Encourager les structures à répondre ensemble à des appels à projets.
- Rédiger une lettre de soutien de la part de la collectivité lorsque les structures répondent à un appel à projet.
- Identifier et garantir la plus-value de la coopération.

Prendre soin :

- Prévoir un temps de remerciements officiel marquant l'appartenance à la démarche, créer des temps forts, grand public.
- Proposer des temps conviviaux pour prendre soin du collectif, et des temps de travail/d'échange.
- Mettre en lumière le travail et les compétences de chaque structure.
- Identifier et garantir la plus-value de la coopération, à mettre en avant auprès des structures.
- Mobiliser une personne neutre pour assurer la coordination et la confiance.
- Mettre en place des outils d'intelligence collective.

Coopérer, c'est avant tout une posture : « Être co-auteur implique de penser et d'écrire l'histoire ensemble, d'accepter de la repenser puisque tout est impermanent. Être co-auteur se révèle dans chacun de nos comportements et de nos interactions. Coopérer implique de développer une relation à soi et à l'autre bien différente de celle qui prévaut dans le modèle social dominant. »

Institut des Territoires
Coopératifs

POUR ALLER PLUS LOIN

*Lire la page « Points de vigilance et conseils » (p.12) de la publication *Coopération entre Tiers-Lieux nourriciers et PAT en Nouvelle-Aquitaine*.*

La mise en réseau régionale des acteurs

de l'ESS et des DAT

Une multitude d'acteurs agissent en faveur de systèmes alimentaires durables en Nouvelle-Aquitaine. Ces acteurs sont rassemblés dans des réseaux animés par des structures "têtes de réseaux". L'interconnaissance entre réseaux, permise par une coopération entre têtes de réseaux, est essentielle pour accélérer la transition.

LES ACTEURS DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION TERRITORIALES ET DURABLES ET LEURS TÊTES DE RÉSEAUX

De nombreux acteurs néo-aquitains innovent et expérimentent au quotidien, en faveur d'une agriculture et alimentation durables. Ils appartiennent notamment aux champs de l'économie sociale et solidaire, et/ou de l'Insertion par l'Activité Economique, et de l'innovation sociale. Pour connaître la diversité des initiatives entreprises par ces acteurs dans les secteurs agricoles et alimentaires, découvrez la publication *Entreprendre en faveur d'un système alimentaire durable*. Du niveau local au niveau régional, des structures assurent leur mise en réseau, à l'instar des CIVAM pour les acteurs agricoles, de la Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire pour les acteurs de l'ESS, de l'INAE pour les acteurs de l'Insertion par l'Activité Economique.

RESSOURCES

- Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire, <https://www.cress-na.org/equipe/>
- INAE : tête de réseau de l'insertion par l'activité économique
- Carte'Eco : carte des acteurs de l'ESS offrant des services dans les secteurs de l'agriculture et de l'alimentation.
- PQN-A, *Entreprendre en faveur d'un système alimentaire durable : nouvelles pratiques aux impacts sociétaux et environnementaux positifs, 2023.*
- Le replay du webinaire de présentation de l'étude, avec le témoignage de trois porteurs d'initiatives.
- La plateforme numérique de PQN-A, qui recensera les initiatives, <https://pqn-a.fr/fr/ressources/thematiques/demarches-alimentaires-de-territoire>
- L'outil AUSE, pour l'autoévaluation de l'utilité sociale et écologique et de contribution au système alimentaire durable des projets agricoles et alimentaires.

LA MISE EN RÉSEAU PROGRESSIVE DES INITIATIVES ET DÉMARCHES ALIMENTAIRES DE TERRITOIRE

Une initiative alimentaire durable est un projet qui vise à répondre à un ou plusieurs enjeux liés à l'agriculture et à l'alimentation durables (ex : un projet de collecte des déchets alimentaires à vélo en milieu urbain, un nouveau modèle pour installer des agriculteurs en tant que salariés-entrepreneurs...).

Une démarche alimentaire de territoire est un ensemble de projets qui vise à répondre de manière cohérente, transversale, et stratégique à plusieurs enjeux liés à l'agriculture et à l'alimentation durables. Cette démarche est souvent pilotée par un acteur public même si elle peut l'être par un acteur privé, et associe plusieurs acteurs, dont ceux qui portent des initiatives alimentaires (un PAT est une démarche alimentaire territoriale, ainsi qu'un projet d'approvisionnement local de la restauration scolaire porté par la collectivité compétente).

Pour accélérer la transition, PQN-A et les têtes de réseaux travaillent donc à faire se rencontrer les porteurs de démarches et initiatives alimentaires, afin que leurs coopérations démultiplient l'impact positif sur le territoire.

Pays et Quartiers de Nouvelle-Aquitaine (PQN-A) est le centre de ressources régional sur le développement territorial de Nouvelle-Aquitaine. Depuis 2018, il est mandaté par l'État et la Région dans le cadre de la Feuille de route puis du Pacte Alimentaire pour une alimentation locale et durable, pour animer le réseau des démarches alimentaires de territoire.

Afin d'accompagner le déploiement des démarches et projets alimentaires de territoire qui coopèrent avec les acteurs porteurs d'initiatives, PQN-A développe des ressources, outils et temps de rencontre à destination du réseau :

- [Panorama des Démarches Alimentaires de Territoire](#), publication « [Coopération entre Tiers-Lieux nourriciers et Projets Alimentaires de Territoire en Nouvelle-Aquitaine](#) ».

À venir pour fin 2024 :

- Visite « La coopération entre ESS et DAT », à Poitiers
- [cartographie des Démarches Alimentaires de Territoires](#),
- [cartographie des Initiatives Alimentaires de Territoire](#)
- [annuaire croisé des initiatives et Démarches Alimentaires de Territoire](#).



Les ressources pour aller plus loin

SUR L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ET L'INNOVATION SOCIALE :

- AVISE. Le programme TRESSONS, sur le renforcement de l'ESS dans les territoires ruraux, dispose d'un nombre important de [ressources utiles](#).
- AVISE (2023, en ligne), « [Les Pôles territoriaux de coopération économique](#). »
- AVISE, RTES (2022). [Comment accompagner le développement de l'innovation sociale sur les territoires ? Guide méthodologique](#).
- Région Nouvelle-Aquitaine (2024). [Guide pour l'évaluation de l'innovation sociale](#).
- TIESS, « [20 concepts utiles pour penser les liens entre alimentation et économie sociale](#) » (2022).

SUR LES PRATIQUES DE COOPÉRATIONS :

- AVISE, RTES (2020). [Cinq formes de coopération adaptées aux besoins des territoires ruraux](#).
- CERDD (2021). [Système alimentaire et coopérations entre acteurs du territoire](#).
- Institut des Territoires Coopératifs (2017). [Faire de la coopération une source de développement](#).
- INRAE (2020). [Systèmes alimentaires durables](#). Voir la partie "Comment s'organiser ?"
- Le Labo de l'ESS (2024). [Vers une société de la coopération](#).

- PQN-A & Coopérative Tiers-Lieux (2024). [Coopération entre Tiers-Lieux nourriciers et PAT en Nouvelle-Aquitaine](#).

SUR LES CONVERGENCES ENTRE PAT ET ESS :

- AVISE (2023, en ligne), « [L'ESS au service d'une agriculture plus durable](#) ».
- CESER de la Région Nouvelle-Aquitaine (2021), ' Pour un nouveau Pacte social. Réaliser la nécessaire transformation agroécologique en Nouvelle-Aquitaine '.
- Fondation Daniel et Nina Carasso (2020). [Alimentation durable et économie sociale et solidaire. Les liaisons fertiles](#).
- Louveau, Pappa, Raimbault, Reymond (2020). [Projets Alimentaires Territoriaux et ESS](#), in ESS et ruralités, AVISE et Ecole Urbaine de Sciences Po.
- RTES (2020). « [Économie sociale et solidaire & alimentation durable et accessible à tous](#) » in Kit Municipal ESS.
- TIESS, [Entreprendre collectivement en alimentation au Québec. Etudes de cas](#) (2022).
- TIESS, [Entreprendre collectivement en alimentation au Québec. Enjeux de pérennité, facteurs de succès et pistes pour réussir](#) (2022).



Bibliographie

- Les ressources complémentaires utilisées pour la réalisation de cette publication :
- Andriot. « L'économie sociale et solidaire. Un accélérateur des transitions alimentaires », in *Multitudes*, vol. 92, no. 3, 2023, pp. 112-117.
- ANPP Territoires de Projet (2023). *Faire territoire : coopérons pour réussir nos transitions*.
- ATLASS II. *Bilan final*, janvier 2024.
- Banzo, Corade et Lemarié-Boutry, « Que se cache-t-il derrière le T des PAT (Projets Alimentaires Territoriaux) ? Une analyse à partir de trois projets néo-aquitains », in *Économie rurale*, 382 | 2022, 95-110.
- Billion, « La gouvernance alimentaire territoriale au prisme de l'analyse de trois démarches en France », in *Géocarrefour* [En ligne], 91/4 | 2017, mis en ligne le 18 septembre 2017, consulté le 23 mai 2024. [URL](#).
- Bodiquel, Bréger (2023). Working Paper. " Anticiper la crise alimentaire grâce au droit: quelques réflexions sur la planification et la contractualisation ".
- Corade et Lemarié-Boutry. « Les projets alimentaires de territoire : entre reconfiguration des territoires et nouvelles relations villes/campagnes », in *Géographie, économie, société*, vol. 22, no. 3-4, 2020, pp. 373-397.
- Coriat, Benjamin, et al. « Faire de l'alimentation un « bien commun » : les enseignements tirés de trois expériences de lutte contre la malnutrition », Benjamin Coriat éd., *Faire de l'alimentation un « bien commun » : les enseignements tirés de trois expériences de lutte contre la malnutrition*. Éditions AFD, 2019, pp. 1-29.
- CRESS Centre Val de Loire (2021). *Guide pratique de la coopération économique en économie sociale et solidaire*.
- Darrot, Marie, Hochedez, Guillermin, Guillemin, "Frises chronologiques de la gouvernance de la transition agricole et alimentaire dans 4 villes de l'Ouest de la France : quels enseignements ?" in XIII^{ème} journées de la recherche en sciences sociales "L'innovation sociale", INRA-SFER-CIRAD, Dec 2019, Bordeaux, France.
- Filippi. « La Responsabilité Territoriale des Entreprises, agenda de recherche », in *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, vol. , no. 1, 2024, pp. 5-23.
- Lardon et Loudiyi, « Agriculture et alimentation urbaines : entre politiques publiques et initiatives locales », in *Géocarrefour*, 89/1-2 | 2014, 3-10.
- Légifrance. LOI n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (1) : Titre III (Articles 39 à 59).
- Loudiyi, Salma, et Marie Houdart. « L'alimentation comme levier de développement territorial ? Réflexions tirées de l'analyse processuelle de deux démarches territoriales », in *Économie rurale*, vol. 367, no. 1, 2019, pp. 29-44.
- PQN-A (2023) " *L'investissement pérenne dans l'ingénierie de coopération et d'animation, pierre angulaire de la réussite des PAT* ".
- Resolis. *Les systèmes alimentaires territorialisés : le cadre conceptuel*. Rastouin (2015) [En ligne : consulté le 24 mai 2024, [URL](#)]
- Douillie, Geoffroy, Jean Vandewattyne, et Agnès Van Daele. « La sociocratie : des principes à la réalité de terrain dans un centre de recherche », *Management & Sciences Sociales*, vol. 18, no. 1, 2015, pp. 24-36.

Directeur de la publication : Jonathan DELPECH

Coordination & rédaction : Alexia MICHOU

Création graphique : Laurianne GERVAISE, www.septlieues.fr

Crédits photos : photos couverture/p.6/10/16/22@adobestock, photo p.2 ©Aurélien Marquot, photos p.10/12©Legume Pro, photo p.13 ©Isabelle Louvier / «Sud Ouest» , photo p.20 EPIBUS©Régie de Territoire Vallée du Lot, photos p.24/28 ©libre de droits

Remerciements pour leurs contributions et relectures : Camille Mortreux et Eva Belin (CBE du Seignanx), Juliette Rouleau et Perrine Gary (CAGV), Hélène Cournu (CAAP 24), Milena Pinilla (Cap Solidaire), Valérie Gandré (Pôle Territorial du Grand Libournais), Maud Caruhel, Ondine Lapoyade-Deschamps, Olivier Ravelli, Lucie Malivert (Région Nouvelle-Aquitaine), Stéphane Montuzet et Alexandre Giraud (CRESS N-A), Tehamana Galliano (INAE), Julie Lailliau (Vertigo Lab), Valentina Rebasti (PQN-A)



Pays et Quartiers de Nouvelle-Aquitaine

Ecosystème Darwin

87 quai de Queyries 33 100 Bordeaux

05 56 90 81 00

contact@pqn-a.fr

Créé en 2002, PQN-A est le centre de ressources sur le développement territorial néo-aquitain. Il œuvre pour tous les territoires avec une attention particulière en direction des plus vulnérables de notre région.

Pour en savoir plus sur nos actions en cours, les ressources de PQN-A, rendez-vous sur :

www.pqn-a.fr

Suivez PQN-A sur les réseaux sociaux :

